

**Commune
De
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin
Arr. de Strasbourg - Campagne**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juin 2012

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire
Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 8

Absents :

Eric Siefert (excusé)

Procurations : -

Eric Siefert à Dominique Gross

Institution de la Participation pour l'Assainissement Collectif

La DDT nous informe qu'à compter du 01^{er} juillet 2012, la taxe PRE (participation raccordement à l'égout) sera remplacée par la PAC (participation pour l'assainissement collectif).

La compétence en revient au Sictou, c'est donc le SICTEU qui délibèrera sur la mise en application de cette nouvelle taxe. Pour information, la PRE était fixée depuis le 21 mars 2006 jusqu'à ce jour à :

- 1600€ pour une maison individuelle
- 15€/m² de SHON pour un immeuble collectif
- 3,50€/m² de SHON constructible pour un lotissement.

Le SICTEU se réunira le 26 juin 2012 afin de statuer entre autre sur cette nouvelle taxe.

Remboursement Groupama vandalisme salle des Fêtes 2011

En Janvier 2011, la Salle des Fêtes enregistrait un acte de vandalisme commis à l'extérieur des bâtiments. Le Maire informe le Conseil que nous venons de recevoir le remboursement des frais de réparation dans le cadre de la prise en charge de notre assureur GROUPAMA.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter ce chèque et demande M. le Maire d'en ordonnancer l'encaissement.

Validation des subventions 2012

Le Conseil Municipal liste les subventions inscrites au budget 2012, pour un budget de 2600€, voté en date du 26 mars 2012, et fixe comme suit les montants suivants :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	500€
Chorale Sainte Cécile	150€
Association des Aînés	150€
Conseil de Fabrique	
Frais presbytère	490€
Participation fuel	500€
Divers	810€

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces montants.

Bassin de rétention

Dans la nuit du 21 mai 2012, deux forts épisodes orageux ont permis de constater l'efficacité du Bassin de rétention Nord. Le Maire précise au Conseil municipal que l'ouvrage a évité l'inondation du village par le versant Nord.

Une réunion de chantier ARTELIA/ EUROVIA est programmée dans la semaine afin de statuer sur les dégâts au sein du bassin écreteur.

En effet, l'enrochement à certains endroits a subi quelques affaissements et une reprise d'enherbement qu'il est nécessaire de reprendre.

Il informe également les conseillers que les travaux de nettoyage du ruisseau près du stade ont été effectués.

Malheureusement, cet épisode orageux a également permis de constater que le village n'est absolument pas sécurisé sur le versant Sud, preuve en est les dégâts occasionnés Rue de la Forêt par exemple.

Le Maire explique la nécessité d'un second bassin de rétention, au sud de la commune. Ce dossier, déjà abordé lors de la validation du bassin versant nord avait pourtant été abandonné faute de moyens financiers. Cependant, il serait intéressant de faire chiffrer le second bassin puisque la commune avait obtenu un très bon chiffrage sur le premier.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place d'un second bassin de rétention, sur le versant Sud de la Commune.

Le Maire prendra contact avec les différents propriétaires afin d'obtenir la maîtrise foncière sur la base de la proposition financière de 300€/l'are qui avait été validé en Conseil Municipal du 14 avril 2010. Il contactera en parallèle M. HUFSCMITT (Conseil Général) afin de constituer le projet de maîtrise d'œuvre.

Points divers

1/ Le Maire indique au Conseil que l'ancien locataire M. Furnstein s'est engagé à régler mensuellement la somme de 150€ afin d'apurer sa dette envers la commune, sur ses loyers impayés.

2/ M. Becker Alain explique aux conseillers les soucis encourus lors de la location du week-end du 10 juin 2012. Il précise notamment que l'ensemble du complexe a été correctement nettoyé.

Il aborde également le sujet des réfections, en effet, des travaux seraient à prévoir, comme par exemple la réfection du caisson d'entrée, dans les semaines à venir.

3/ M. Hofstetter explique que la commune a subi quelques vandalismes : des fleurs récemment installées ont été volées. Un dépôt de plainte a été effectué et les fleurs ont été remplacées. Ce manque de civisme a fait l'objet d'un article dans les DNA. Il est à noter également que des propriétaires Rue de la Forêt ont déposé plainte auprès de la gendarmerie pour des faits d'empoisonnement sur leurs chats.

4/ Mme Cuny indique que le lampadaire situé Rue de l'Altenberg ne fonctionne toujours pas. Elle souligne que cela peut être dangereux pour les piétons et les riverains. Le Maire explique qu'il a vérifié l'ampoule mais qu'il s'agit à priori d'un souci technique plus important, que l'Electricien s'en occupera lors de sa visite annuelle. En raison du coût de location de nacelle et des frais d'intervention, il est nécessaire de grouper les entretiens à effectuer.

5/ Le Maire indique que la Commune organisera comme d'habitude les festivités pour la fête nationale du 13 juillet 2012.

Le Maire clôture la séance à 23h05.

Registre de Conseil Municipal du 12 juin 2012

Rendu exécutoire le 14 juin 2012

Suite à l'affichage et à la diffusion le 14 juin 2012

Et la transmission en préfecture le 14 et 25 juin 2012

Le Maire
Dominique Gross

CM12062012-DGSN